



Délibération n° 2023 09 18-02 : MARCHES PUBLICS - Réhabilitation d'un immeuble en vue de la création de 2 logements et d'un commerce- 1-3 rue de le Maletière - Avenant.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 05/09/2023
En exercice :	33	
Présents :	24	Affichage de la convocation : 12/09/2023
Pouvoirs :	08	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 19/09/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir:		
Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M. Safi BOUKACEM M. Philippe LARGE donne pouvoir à M. Olivier DEROZARD Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR M. Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M. Daniel JULLIEN Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M. Edouard WILLEMIN Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M. Jean-Pierre NEMOZ Mme Aline DURAND donne pouvoir à M. Stéphane GILLET		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

M Sylvère MATHIEU est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Par délibérations des 20 juin et 18 juillet 2022, le conseil municipal a autorisé le maire à signer les marchés de travaux en vue de la réhabilitation d'un immeuble en vue de la création de 2 logements et d'un commerce- 1-3 rue de le Maletière.

Dans le cadre de l'exécution des travaux, il est proposé la conclusion de l'avenant suivant :

LOT	LIBELLE	ENTREPRISE	OBJET AVENANT	MONTANT
9	PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	REY	Travaux en plus et moins-value dans les logements	-1 277, 00 €

Monsieur le Maire présente le récapitulatif de l'opération :

Lot	Libellé	Entreprise	Marché € HT	Avenants antérieurs € HT	Nouveaux avenants € HT	Nouveau montant du marché € HT	Variation
1	DEMOLITIONS - GROS-ŒUVRE	LCA	78 015,00			78 015,00	
2	PLATRIERIE PEINTURE	LARDY	48 507,69			48 507,69	
3	MENUISERIES INTERIEURES	PONCHON	22 641,18	+ 1 777, 59		24 418,77	
4	MENUISERIES EXTERIEURES	SERVICE MENUISERIE CONCEPT	31 454,00	+ 503, 00		31 957,00	
5	SOLS SOUPLE	COURBIERE	3 049,20			3 049,20	
05 BIS	CARRELAGE FAIENCE	ACCESSBAT	7 070,02	+ 1 230, 00		8 300,22	
6	METALLERIE	AMP	2 950,00			2 950,00	
06 BIS	SERRURERIE	AMP	3 840,00			3 840,00	



Délibération n° 2023 09 18-02 : MARCHES PUBLICS - Réhabilitation d'un immeuble en vue de la création de 2 logements et d'un commerce- 1-3 rue de la Maletière - Avenant.

7	CHARPENTE BOIS COUVERTURE	CHARROIN TOITURE	31 510,00	+ 11 873, 20		43 383,00	
8	FACADE	SAS VINCENT	18 911,00			18 911,00	
9	PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	REY	32 974,00		-1 277, 00	31 697,00	-3,87 %
10	ELECTRICITE	PHEBUS	30 233,96	+ 3146, 17		33 380,13	
TOTAL			311 156,05 €	18 529, 96 €	-1 277, 00 €	328 409,01 €	+5, 54 %

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les projets d'avenants,

Vu l'avis de la commission des marchés publics en date du 18 septembre 2023,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

APPROUVE les avenants aux marchés de travaux conformément au tableau récapitulatif précédemment mentionné.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux avec les entreprises titulaires

DIT QUE les crédits nécessaires au règlement des travaux relatifs au commerce sont inscrits au budget principal 2023 et les travaux relatifs aux logements sont inscrits au budget PLH 2023.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

et de la publication en mairie le

Le secrétaire
Sylvère MATHIEU

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel DUMAUN

21 SEP. 2023

19 SEP. 2023

